

OBJET : BOULEVARD SUD 2EME & 3EME TRONCONS -
Approbation des dossiers techniques.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Direction Départementale de l'Equipement m'a soumis le projet du Boulevard Sud 1ère tranche 2ème et 3ème tronçons comprenant la réalisation d'une chaussée de deux voies sur une longueur de 1020 mètres, entre la route de Moufia et le Chemin Sévagamy.

Les travaux seront financés à hauteur de 2/3 par le Département et 1/3 par la Commune, avec prise en compte des dépenses déjà effectuées par les deux Collectivités au titre des acquisitions foncières et des études.

Je vous demande :

- 1 - d'approuver le dossier technique et le principe de financement de cette première phase de travaux
- 2 - de m'autoriser à conclure les conventions qu'il y aurait lieu d'établir avec la SHLMR et le Département.

x x x

Le MAIRE - En fait, dans ce rapport on vous demande seulement d'approuver le dossier technique. Il ne s'agit pas encore d'engager les travaux qui relèvent du Département maître d'ouvrage. Nous apportons seulement un fonds de concours sur les opérations engagées par le Département.

De même, les conventions avec le Centre Universitaire, la SIDR et la SHLMR seront établies par le Département. Seule la convention avec le Département doit être prise en compte. Des conventions particulières (ex : cession de terrain etc...) pourraient se faire avec eux mais pas dans le cadre de la construction.

Ce projet est représenté sur une maquette qui se trouve dans la salle. Si vous voulez avoir plus de précisions sur celle-ci, l'Ingénieur de l'Equipement est à votre disposition pour vous les fournir.

- Les conseillers vont examiner la maquette et suivre les explications données -

Le MAIRE - Je mets aux voix.

.....

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Le Conseil demande toutefois que la bande d'arrêt d'urgence soit portée de 1 m à 2 m sur le 2ème tronçon, dans la mesure où il n'existe pas de contraintes techniques ou foncières.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
20 octobre 1982